

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 6
Absents et excusés : 5
Procurations : 2
Votants : 8

N° 2023 – CA – 17 :

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Onet-le-Château se sont réunis le jeudi 28 septembre 2023 à 15h00, dans les locaux du CCAS d'Onet-Le-Château, sur convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023.

Présidence : Jean-Philippe KEROSLIAN, Président du CCAS.

Présents : Dominique BEC, Marie-Thérèse BOULOC, Isabelle COURTIAL, Sylvain TRIADOU, Jeanine MONTEILLET

Absents excusés : Jean-Pierre FLAK (pouvoir à M. TRIADOU), Jean-Luc PAULAT, Christine LATAPIE, Marie-Claude BOIDIN, Françoise VITIELLO (pouvoir à Mme BEC)

Secrétaire de séance : Dominique BEC.

**ACTIONS COLLECTIVES SUR LA COMMUNICATION NON VERBALE A DESTINATION DES JEUNES EN
INSERTION PROFESSIONNELLE**

Convention de partenariat avec Rodez Agglomération

ENTENDU que Rodez Agglomération et l'Etat ont décidé de lancer un appel à candidatures visant à favoriser et à soutenir l'émergence et l'élaboration d'actions cohérentes avec les enjeux prioritaires.

ENTENDU que le CCAS d'Onet-le-Château a répondu à cet appel à projets dans le domaine de la politique de la ville pour une action intitulée « Jeunesse active ».

ENTENDU que cette opération consiste à proposer à des jeunes en insertion professionnelle (de 18 à 30 ans) émanant de la Mission locale, de l'Ecole de la 2e chance, de l'ASAC, de Progress, de l'Epicierie Sociale... une action centrée sur la communication non verbale afin de leur permettre d'acquérir toutes les clefs de réussite avec des outils concrets, des mises en situation, conseils...

CONSIDERANT que lors d'un entretien d'embauche, il est important de soigner son image tout en étant soi-même, le CCAS met en place des ateliers permettant à ces jeunes de mettre en valeur leurs atouts afin d'accéder plus facilement à l'emploi et prendre conscience de l'image que l'on renvoie aux autres.

ENTENDU que le projet du CCAS a été retenu par Rodez Agglomération, qui lui a attribué une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'organisation des actions susvisées.

CONSIDERANT qu'il convient donc de signer une convention de partenariat entre Rodez Agglomération et le CCAS d'Onet-le-Château afin de définir les engagements de chacun dans le cadre de la mise en œuvre des actions financées.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des voix :

- Approuvent le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et transmis à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration du CCAS,
- Autorisent Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et ans susdits
Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Président

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 9 OCT 2023

Et de la publication le : - 9 OCT 2023